

Edited by Foxit Reader
Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010
For Evaluation Only.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
30/10/14

Dossier complet le
30/10/14

N° d'enregistrement
F08214P0908

1. Intitulé du projet

Transformation d'un camping de 97 places en Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) de 60 lots,
« Les Routelles » à Séderon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45 (PRL)	Transformation d'un ancien camping de 97 places en PRL de 60 lots

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un PRL de 60 emplacements en copropriété par cession d'emplacement,
en remplacement d'un ancien camping de 97 places.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un PRL, à l'emplacement conformément les objectifs de la SCI Routelles et ses objectifs naturistes (A l'emplacement d'un ancien camping naturiste de 97 places) Le projet de PRL se situe dans une zone dédiée selon le Plan Local d'Urbanisme de Séderon à « UT », zone à urbaniser, de vocation touristique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Conformément une décision de l'autorité compétente en 2001, 15 HLL et 10 caravanes et mobil-homes sont actuellement autorisées sur le site.

Actuellement, il y a sur le site 13 chalets en bois, ainsi que 12 caravanes et mobil-homes, (restés de l'ancien camping depuis 1986). Soit un total d'environ 30 emplacements.

L'objectif de la SCI Routelles est de créer un PRL familiale et naturiste d'environ 50 ou 60 emplacements en tout, d'ici 2020. Soit un ajout de 30 emplacements au maximum.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Selon les objectifs de la SCI, les gérants ne prévoient pas beaucoup de dispositions touristiques collectives sauf une piscine familiale modeste et quelques petits équipements comme un jeu de boules.

Plus que des objectifs commerciaux, il s'agit ici de proposer des emplacements individuels, assez espacés les uns des autres pour pouvoir profiter pleinement de la nature environnante, dans une ambiance de loisir familial.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de Permis d'Aménager, en cours d'instruction.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager :
PA 026 340 12 N0001.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du terrain de la SCI	34,9 ha
Dont dans le périmètre du zone « UT » dans le PLU	13,0 ha
Linéaire de voirie existante	1200 mètres
Linéaire de voirie à créer	0 (zéro) mètre
Nombre des lots existant	30
Nombre des lots à créer (dans le périmètre existant)	20 à 30

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>5 ° 32' 11" O</u>	Lat. <u>44 ° 12' 16" N</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées : Non applicable. Il s'agit de la catégorie no. 45 de l'annexe de l'article R122 du Code de l'Environnement.		
2355 chemin de Palle, 26560 Séderon			

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

1986

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Selon les premières autorisations :

camping de 97 emplacements depuis 1986

15 HLL et 10 caravanes et Mobil-homes autorisés depuis 2001. Soit un total de 25.

terrain est en fait actuellement déjà utilisé – au moins partiellement – comme un parc de loisirs de 13 HLL et 10 caravanes et mobil homes, pour un total de 23.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Séderon, approuvé en 2008, dans lequel la partie concernée de notre terrain est destinée comme « UT », zone à urbaniser, pour objectifs touristiques.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Séderon
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPR de la Drome la commune de Séderon est dans x une zone d'un risque (très) modéré d'incendie. Entretemps le SDIS 26, après avoir vu l'état bien débroussaillé de notre terrain, a donné à Mr le Maire un avis favorable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Depuis le début en 1986, le terrain bénéficie d'une source riche et abondante. Néanmoins, en accord avec la municipalité, notre raccordement à l'assainissement communal sera accompagné d'un raccordement à l'eau potable communale.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir §7
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain des Routelles est utilisé comme un équipement touristique depuis 1986 ; le camping à l'époque comptait 97 emplacements. En 2001, 15 chalets ont été autorisés. L'équipement s'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2008.

Dès la fermeture du camping en 2005 (à cause de problèmes financiers dans l'exploitation) des changements ont vu le jour. D'abord la 'population saisonnière' est moins nombreuse (et plus familiale et calme) que l'ancienne 'population' du camping.

Le terrain est géré par la SCI Les Compagnons des Routelles, une copropriété qui englobe les 30 emplacements actuels. Selon leurs convictions naturistes les 'compagnons' essaient de vivre en bonne harmonie avec la nature qui les entoure. L'enlèvement d'une partie considérable des conifères a réduit les aléas de feu (voir l'avis favorable du SDIS 26) et augmenté les valeurs paysagères et écologiques. Surtout à cause de la baisse du degré d'acidité et l'amélioration de l'entrée de lumière, la richesse des espèces de flore (entre autres des orchidées) a été visiblement augmentée.

Bien que les systèmes actuels de l'eau potable (propre source) et des eaux usées (purification autonome) fonctionnent bien, la SCI a convenu avec la commune un raccordement à l'égout-à-tous et à l'eau potable municipal. La SCI a maintenant intégré des provisions financières suffisantes pour réaliser ces investissements.

Vu la taille du terrain, une extension du nombre des emplacements de 30 à 50 ou 60 comme elle est prévue dans la demande du permis d'aménager n'est pas une menace pour l'équilibre écologique. Du côté de la population de Séderon, il n'y a pas d'objection contre l'extension prévue – au contraire.

Annuellement avant le 15 mars, comme le prescrit le Règlement Intérieur de la SCI, la gérance présente un plan de maintien du terrain dont les objectifs principaux sont l'amélioration des aspects paysagés, la diminution du risque d'incendie, et le support de la flore et de la faune.

Pour toutes ces raisons, une étude d'impact ne nous semble vraiment pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	-
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Séderon

le,

28/10/2014

Signature

